

Politique de sélection des intermédiaires de MONTEFIORE

Pour le placement des ordres sur les marchés financiers, Montefiore doit agir dans le meilleur intérêt de ses investisseurs se traduisant ainsi par une bonne sélection du broker lequel se chargera de la meilleure exécution de l'ordre (autre obligation de Montefiore).

La politique ne s'applique pas :

- Pour les placements d'ordres sur OPCVM ou équivalent, Montefiore place les ordres via le dépositaire des fonds, la procédure ne s'applique donc pas pour les ordres sur ces titres cotés ;
- Pour les investissements sur titres non cotés.

L'ensemble des brokers sélectionnés par Montefiore sont répertoriés dans une liste tenue à jour. Montefiore intervient de manière accessoire sur les marchés financiers et selon une stratégie d'investissement long terme.

Critères de sélections

Les brokers sont sélectionnés selon les critères suivants :

- Coût/prix des ordres
- Rapidité d'exécution
- Réputation
- Qualité de la politique d'exécution des ordres
- Clauses contractuelles imposée
- probabilité d'exécution et du règlement
- taille et nature de l'ordre.

Au regard de ces critères, les brokers retenus font l'objet d'une analyse.

Les brokers peuvent donc être sélectionnés de manière ad hoc pour intervenir sur une opération spécifique.

Possibilité de pondération de certains critères

Pour la réalisation de certaines opérations spécifiques, Montefiore peut déterminer un degré d'importance à certains critères afin d'en obtenir la meilleure exécution. Pour cela, Montefiore prendra en compte :

- les caractéristiques de l'ordre concerné ;
- les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre ;
- les caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé ;
- les objectifs d'investissement et la politique d'investissement du FIA ;
- les risques spécifiques au FIA précisés dans sa documentation juridique.

Le terme « lieu d'exécution » s'entend comme une plate-forme de négociation, un internalisateur systématique, un teneur de marché, un autre fournisseur de liquidité, ou une entité qui s'acquitte de tâches similaires dans un pays non partie à l'accord sur l'EEE.



Lieux d'exécution des ordres

Pour rappel, Montefiore investit pour le compte de ses FIA gérés essentiellement sur les marchés financiers européens sans s'interdire de placer des ordres sur des marchés autres.

Evaluation annuelle des intermédiaires

Afin de s'assurer de la qualité de l'exécution des ordres exécutés, Montefiore mène des contrôles réguliers postérieurement aux ordres exécutés. Chaque année civile, chaque broker ayant passé des ordres pour le compte de Montefiore fait l'objet d'une évaluation sur la base, a minima, des critères sur lesquels il a été sélectionné et notamment les prix, coûts, rapidité d'exécution, respect des limites imposées dans le ticket d'ordre ou la convention spécialement conclues...

Les fiches d'évaluation sont formalisées annuellement.

Frais d'intermédiation et de recherche

Montefiore n'externalise pas sa recherche en investissement, aucun frais lié à la fourniture d'un service d'aide à la décision (ou « recherche ») n'est facturé.